**Schweizerische Gesellschaft für Gastroenterologie**
Société Suisse de Gastroentérologie
Società Svizzera di Gastroenterologia
07.08.2026

# Plafond légal fixé pour la prestation médicale dans le TARDOC
# Prise de position de la Société Suisse de Gastroentérologie SGGSSG

La SGGSSG a pris connaissance avec préoccupation de la mesure limitant les prestations médicales facturables par jour, ancrée dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal) en mars 2025, et dont l'introduction est prévue le 1er janvier 2027. La SGGSSG s'oppose, sur le fond, à toute mesure politique visant à rationner les soins auprès de notre population. Des mesures similaires mises en place dans d'autres pays ont invariablement mené à une médicine à deux vitesses. La SGGSSG rappelle que, selon l'article 117a de la constitution fédérale, la Confédération et les Cantons sont tenu de veiller à ce que chacun ait accès à des soins médicaux de base et de qualité. La SGGSSG souhaite également souligner que l'électorat suisse s'est majoritairement opposé, le 9 juin 2024, à l'initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé ».

La SGGSSG est inquiète par rapport à la valeur du plafonnement des prestations médicales négociée entre les partenaires tarifaires et communiquée par la FMH le 2 juillet 2026. Elle analyse actuellement – en collaboration étroite avec la FMH – les conséquences d'une telle mesure sur le fonctionnement de la pratique gastroentérologique ambulatoire en cabinet et dans les institutions de santé, notamment sur les délais d'attente pour l'obtention de soins gastroentérologiques de base, sur nos programmes de dépistage du cancer colo-rectal et sur la motivation et la possibilité de jeunes chefs de clinique en gastroentérologie à s'installer en cabinet ambulatoire. La SGGSSG rend attentif au fait que la transition du secteur hospitalier vers l'ambulatoire selon le principe « l'ambulatoire avant le stationnaire » représente une priorité du Conseil Fédéral. Cette transition s'aligne dans le cadre de la réforme du financement (EFAS) visant un modèle moniste ambulatoire/stationnaire qui a été approuvé par l'électorat suisse. Elle doit néanmoins être finançable et réalisable dans les meilleures conditions.

La SGGSSG s'engage – en accord avec la loi (art. 43, Abs. 3 LAMal) – de transformer les prestations gastroentérologiques en forfaits ambulatoires. L'introduction de ce changement est prévue sous l'égide de l'OTMA dans les années à venir. Dans l'intervalle, la SGGSSG s'emploiera – de concert avec la FMH, à obtenir des dispositions transitoires sous forme d'un moratoire qui permettra également d'évaluer l'effet du tarif TARDOC sur les soins gastroentérologiques.

La SGGSSG souscrit pleinement et sans réserve à l'exigence d'efficacité, d'adéquation et d'économicité ancrée dans la LAMal. Dans ce sens, elle soutient, parmi d'autres mesures, une évaluation minutieuse des indications aux examens, une application stricte de critères de triage et participe activement à des mesures de qualité tels que « choosing wisely » et à une communication efficace entre médecins, notamment par le biais du dossier électronique.

Fort de ce qui précède, la SGGSSG demande à ses membres de ne pas communiquer de façon indépendante avec les autorités ni de façon incontrôlée sur des médias sociaux. Elle recommande à tous les médecins de faire front uni derrière notre organisation faîtière, la FMH qui nous représente, en tant que partenaire tarifaire, à la table de négociation de l'OTMA. La SGGSSG réitère ainsi sa confiance en la FMH qui soutient les médecins suisses depuis des décennies, face à un vent politique de plus en plus défavorable à notre égard. Seule l'unité des médecins travaillant tous dans et pour le même système de santé permettra de faire face aux défis multiples et de continuer à offrir à nos patient-e-s des soins d'excellente qualité à des conditions équitables.

Pour le comité de la SGGSSG

| | | |
|---|---|---|
| Dre Ellen Utzinger | Dr Alain Vonlaufen | Dr Tobias Ehmann |
| Déléguée des tarifs | Co-Président | Co-Président |

SGG/SSG gkaufmann Verbandsmanagement, Wattenwylweg 21, 3006 Bern
T +41 31 332 41 10 office@sggssg.ch www.sggssg.ch